

**Pour tous vos projets,
coopérez avec**

mERVEILLE

Plus de 30 ans d'expérience pour vous
guider vers la réussite.



A propos de Merveille

Depuis 1992, nous proposons une prise en charge complète et modulable des aspects administratifs et RH pour vos missions artistiques et techniques.

Pour qui ?

Les travailleurs qui ne disposent pas du statut d'indépendant.

Les donneurs d'ordre (clients) qui ne souhaitent pas engager les travailleurs en CDD ou en CDI.

Dans quels secteurs?

- Audiovisuel
- Cinéma
- Spectacle
- Création artistique
- Voix off
- Informatique
- Vente
- Enseignement
- Secrétariat
- ...

Quel type de contrat ?

Chez Merveille, nous avons **la solution adaptée à vos besoins**, en vous proposant des contrats à la prestation, que celle-ci ait lieu en Belgique comme à l'étranger, ainsi que des contrats d'intérim.



Nos engagements

Relations **humaines**
privilégiées

Responsabilité en
tant qu'**employeur**

Maîtrise de la
législation sociale

Disponibilité

Notre mission est de **guider et soutenir** les artistes, techniciens et donneurs d'ordre en leur apportant notre savoir-faire afin d'**alléger les tâches administratives** qu'ils peuvent rencontrer au cours de leurs projets.

S'adapter avec
rapidité et efficacité

Confiance mutuelle

Conseils
personnalisés

Ecoute attentive



Vos avantages

En tant que travailleur

- ✓ Le paiement de votre salaire est **garanti**
- ✓ Vous êtes couvert par une **assurance**
- ✓ Vous travaillez **légalement** (déclaration ONSS), votre travail est donc pris en compte dans le calcul de votre pension
- ✓ Vous bénéficiez des **conseils** d'une équipe **disponible** par téléphone et par mail
- ✓ L'inscription est **gratuite**... et elle le restera toujours

Bientôt... Tous vos documents disponibles électroniquement **24h/24** et un outil de **simulation** vous permettant de connaître directement votre salaire



Vos avantages

En tant que donneur d'ordre

- ✓ Nous vous donnons la possibilité d'**adapter** les modalités de **paiement**
- ✓ Nous vous **déchargeons** de toutes les **obligations** incombant à l'employeur
- ✓ Nous sommes éligibles à la **Tax-Shelter**
- ✓ Vous bénéficiez des **conseils** d'une équipe **disponible** par téléphone et par mail

Bientôt... Un outil de **simulation** vous permettant de planifier vos budgets



Notre fonctionnement

● 01 - Le temps des négociations

Un accord est trouvé entre le travailleur et le donneur d'ordre sur la prestation à effectuer.

● 02 - Communication des informations à Merveille

Le travailleur prend contact avec Merveille afin de communiquer les informations relatives à la prestation.

● 03 - Prise de contact entre Merveille et le donneur d'ordre

Nous nous chargeons de prendre contact avec le donneur d'ordre et de lui transmettre un bon de commande.

● 04 - Formalités administratives et édition du contrat

Merveille se charge des responsabilités incombant à l'employeur et édite le contrat de travail, en plus de se charger des diverses démarches administratives (ONSS, assurances, détachement, etc.).

● 05 - La prestation a lieu

● 06 - La facturation

Merveille se charge d'envoyer la facture au donneur d'ordre et de veiller à ce qu'il procède au paiement.

● 07 - Paiement garanti du salaire

Merveille rémunère le travailleur au montant tel que prévu par le contrat.

● 08 - Documents sociaux

Merveille se charge d'envoyer les documents sociaux au travailleur (C4, attestation de travail, etc.).



Nous contacter



Carmela
PENNA
*Comptable et
fondatrice*



Carla
MERVEILLE
*Administratrice
délégée*



Loréna
LONGHINI
*Attachée de
direction*



Mélissa
MARTIN
*Responsable
RH*



Danny
YUEN
*Gestionnaire de
dossiers*



Fanny
BELJONNE
*Gestionnaire de
dossiers*



Sarah
CLAES
*Gestionnaire de
dossiers*

T. 068 45 68 68

infos@merveille.be

compta@merveille.be

Rue de la liberté 31

7950 Chièvres

www.merveille.be

merveille



Notes :

mERVEILLE

